

LA VIOLENCE SEXUELLE ET SEXISTE PLUS L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS : UNE BOÎTE À OUTILS

INTRODUCTION :

La violence sexuelle et sexiste (VSS) ainsi que l'exploitation et les abus sexuels (EAS) sont des violations massives des droits de l'homme qui existent et qui sont souvent aggravées par les situations d'urgence. Action contre la Faim a un rôle à jouer dans la prévention, l'atténuation et la lutte contre la violence sexiste et l'EAS afin de fournir une programmation efficace et de rendre des comptes à ses bénéficiaires et à son personnel.

Le but de cette boîte à outils est de fournir au personnel d'Action contre la Faim les connaissances de base et la compréhension de la VSS et de l'EAS. La boîte à outils comporte quatre sections principales :

- I. Termes clés
- II. La violence sexuelle et sexiste (VSS)
- III. L'exploitation et les abus sexuels (EAS)
- IV. Où trouver plus de ressources

Cette boîte à outils est un document vivant qui sera continuellement mis à jour avec de nouveaux outils pertinents, ainsi que des conseils qui seront rendus accessibles.

SECTION I : TERMES CLÉS

Ce qui suit décrit la définition de la VSS et de l'EAS pour Action contre la Faim.

LA VIOLENCE SEXUELLE ET SEXISTE (VSS) :

Tout acte nuisible perpétré contre la volonté d'une personne, motivé par des normes de genre et des relations de pouvoir inégales entre les hommes et les femmes. Cela comprend les actes qui infligent des préjudices ou des souffrances physiques, sexuelles ou mentales, des menaces de tels actes, coercition et d'autres privations de liberté.

EXEMPLES :

Les exemples de VSS incluent :

- Violence conjugale
- Fœticide
- L'exploitation et les abus sexuels

L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS (EAS) :

L'EAS est un type de VSS. L'exploitation sexuelle comprend tout abus réel ou tenté d'une situation de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance, à des fins sexuelles. Cela inclut, sans s'y limiter, le fait de tirer un profit financier, social ou politique de l'exploitation sexuelle d'autrui.

La violence sexuelle est l'intrusion physique réelle ou menacée de nature sexuelle (par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives), y compris des attouchements inappropriés.

EXEMPLES :

Les exemples de l'EAS incluent :

- Agression sexuelle
- Harcèlement sexuel
- Enregistrement de vidéos ou d'images d'activité sexuelle, de nudité ou de parties intimes du corps sans autorisation

Ce document peut être retrouvé sur le site web du Comité Permanent Interorganisations (CPI), [ici](#).

3. Manuel de coordination des interventions en matière de la violence sexiste dans des cadres d'opérations humanitaires - Global Protection Cluster : Groupe de protection globale (2010)

Vue d'ensemble : Ce manuel est destiné à être un outil de référence rapide qui fournit des orientations pratiques, ainsi que des actions spécifiques à prendre lors de l'établissement et mise en œuvre d'un mécanisme de coordination de la VSS, en cas d'urgence. Basé sur les directives du Comité Permanent Interorganisations (CPI), il donne également un aperçu des leçons apprises, des bonnes pratiques et des nouvelles ressources.

SECTIONS CLÉS

- **Section 1** – Concepts de base
- **Section 4** – « Quand » et « Comment » mettre en œuvre les mécanismes de coordination de la violence sexiste

Comment cela peut-il nous aider ? Ce manuel fournit un certain nombre de bonnes pratiques qui sont pertinentes pour le travail d'Action contre la Faim et fournit de bons exemples sur la manière d'atténuer, de prévenir et d'aborder la VSS. Ce document est accessible [ici](#).

4. Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans des situations d'urgence

Vue d'ensemble : L'Appel à l'action est un engagement de tous les partenaires humanitaires à changer notre façon de travailler, afin que chaque intervention humanitaire fournisse des services sécurisés et complets aux personnes affectées par la VSS et atténue ainsi le risque de celle-ci.

SECTIONS

Feuille de route : Comment les acteurs humanitaires peuvent-ils coordonner

Plan d'action : Les acteurs humanitaires concrets au cours des cinq prochaines années

Comment cela peut-il nous aider ? L'appel à l'action est à la fois une feuille de route et un plan d'action. La feuille de route peut servir de guide à tous les acteurs humanitaires pour que ceux-ci coordonnent la fin de la violence sexiste lors des crises humanitaires. Le plan d'action correspondant décrit les mesures concrètes qui peuvent être prises pour modifier les politiques, les systèmes et les mécanismes que nous utilisons afin de répondre aux urgences, pour mettre fin à la VSS.

La feuille de route et le plan d'action peuvent être retrouvés [ici](#), sur le site Web de Women's Refugee Commission.

SECTION III : L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS

Courts documents vidéos

We Are All Women – UN Women (2016)

Une vidéo de deux minutes est une campagne de sensibilisation aux conséquences de la violence qui se produit tous les jours contre les femmes du monde entier.

Gender Based Violence in Emergencies – Save the Children (2017)

Cette vidéo de trois minutes donne un aperçu de la violence sexiste et de comment une organisation peut atténuer, prévenir et répondre à la violence sexiste lors des crises humanitaires.

(EAS)

RESSOURCES DE FORMATION :

1. Guide de formation sur les principes de base de la LEFP - InterAction (2013)

Vue d'ensemble : Ce guide de formation a été conçu pour fournir aux organisations non gouvernementales trois modules de formation axés sur les bases de la prévention de l'EAS.

Comment cela peut-il nous aider ? Les trois modules du guide de formation sont axés sur tout ce qui concerne les bases de la LEFP, les systèmes de rapports et les systèmes de plaintes communautaires. Les modules fournissent des exercices simples pour aider les gens à comprendre le sujet complexe.

Le matériel de formation peut être retrouvé sur le site Web d'InterAction, [ici](#).

SECTIONS

Module 1 : LEFP de base

Module 3 : Systèmes de plaintes communautaires

OUTILS ET MATÉRIEL D'ORIENTATION :

2. Meilleur guide pratique des mécanismes d'inter-institutions de plaintes communautaires : Protection contre l'EAS – Consortium (2016)

Vue d'ensemble : Ce document fournit des lignes directrices sur la façon de créer un mécanisme de plainte communautaire pour prévenir l'EAS. Le document est organisé en cinq sections axées sur toutes les choses, depuis le soutien et la participation dans le mécanisme de sensibilisation de l'EAS jusqu'au suivi et l'évaluation du mécanisme de plainte.

Comment cela peut-il nous aider ? Ce document fournit de précieux conseils étape par étape sur de nombreuses questions liées à la prévention, à l'atténuation et à la prise en compte des programmes d'EAS chez Action contre la Faim.

SECTIONS CLÉS

Section C : Sensibilisation à la LEFP (page 83-94)

Section E : Suivi et évaluation de la CBCM (page 123-131)

Ce document peut être retrouvé sur le site web du Comité Permanent Interorganisations (CPI), [ici](#).

3. Le guide séquentiel pour aborder l'EAS – InterAction (2016)

Vue d'ensemble : Ce court document est un guide séquentiel sur l'élaboration de politiques et de procédures afin de prévenir l'EAS et d'y répondre à celle-ci.

Comment cela peut-il nous aider ? Ce guide passe en revue tout ce qui doit être respecté en ce qui concerne l'EAS dans le secteur, pour l'identification des mécanismes de notification et comment répondre à l'EAS. En outre, le document fournit également une liste de contrôle sur la façon de prévenir et de répondre à l'EAS (Annexe IV) qui peut être adaptée à nos contextes.

SECTIONS CLÉS

Page 10 – 23 : Élaboration de politiques et de procédures (codes de conduite, prévention et réponse).

Annexe IV : Liste de contrôle pour la prévention et l'intervention en matière de l'EAS.

Le matériel de formation peut être consulté sur le site Web d'InterAction, [ici](#).

Courts documents vidéos

[Servir avec fierté : Tolérance zéro pour l'exploitation et les abus sexuels par notre propre personnel \(2016\)](#)

Cette vidéo de 20 minutes a été faite pour sensibiliser les Nations Unies et d'autres organisations à l'impact des actes d'exploitation et d'abus sexuels sur les individus et les communautés.

SECTION IV : EN SAVOIR PLUS

Voulez-vous en savoir plus ? Un certain nombre de groupes de travail clés et d'autres réseaux se sont engagés à prévenir, atténuer et traiter la VSS et la LEFP. Voici quelques-uns qui peuvent être utiles.

Groupe de travail
sur la LEFP

Dénoncer l'abus

Appel à l'action pour
protection contre
violence sexiste lors de
situations d'urgence

Groupe de travail
zone de
responsabilité de
violence sexiste

Avez-vous des questions spécifiques pour Action contre la Faim ? Veuillez contacter l'Unité chargée du Genre/ [Gender Unit](#) pour plus d'informations.